



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69
Membres présents : 49
Membres absents :
• dont suppléés : 4
• dont représentés : 10

Votants : 63

Date de la convocation :
10 février 2017

Secrétaire de séance :
Madame BLONDEL Colette

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 10 février 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes d'Hangest-en-Santerre, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, ~~Président~~.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, FLAMANT, WU, HALL, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, BEAUMONT, LEVASSEUR, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, LECLABART, BERTRAND Jacques, GORET, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, PICARD, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ, SYROKI, MAROTTE et CLEMENT.

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Madame PREVOST (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur SUIN, Monsieur BINET (Représenté par son suppléant, Monsieur WALLET) Monsieur SURHOMME (Représenté par son suppléant, Monsieur CRETEL) Monsieur LECONTE (Pouvoir remis à Monsieur LECLABART) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur BEAUMONT) Monsieur FROISSART (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) Monsieur POTTIER (Pouvoir remis à Monsieur DUTILLEUX) Monsieur LECLERCQ (Représenté par son suppléant, Monsieur VERMEIL) Monsieur DAIGNY (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) Monsieur BIECKENS (Pouvoir remis à Madame LEFEBVRE) Monsieur LEROY, Madame NANSOT (Représentée par son suppléant Monsieur DE CLERCK) Monsieur DESROUSSEAUX, Monsieur REMY (Pouvoir donné à Monsieur GAUMONT).

Absents non excusés : Madame ROUX et Monsieur VAN GOETHEM Hubert.

OBJET : ETAT DES RESTES A REALISER 2016 / EXECUTION DES DEPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET

● **ETAT DES RESTES A REALISER 2016**

Les restes à réaliser de la section d'Investissement sont pris en compte pour l'élaboration de l'affectation des résultats de l'année N-1.

Les restes à réaliser contribuent à l'équilibre du budget tant en section de Fonctionnement, tant qu'en section d'Investissement.

Les restes à réaliser correspondent :

- Aux dépenses d'Investissement et de Fonctionnement, engagées non mandatées
- Aux dépenses de Fonctionnement engagé, n'ayant pas donné lieu à service fait (charges non rattachées)
- Aux recettes certaines de Fonctionnement et d'Investissement.

Les états des restes à réaliser pour :

- Le budget général de la CCVN et ses budgets annexes
- Le budget général de la CCALM et ses budgets annexes.

● EXECUTION DES DEPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET

Article L1612-1 : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. (...) Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Après en avoir délibéré à la majorité (16 Absentions / 1 Contre le Conseil Communautaire :

- › établit les états des restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe ;
- › autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des crédits ouverts au BP 2016 ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances, à signer les documents en rapport avec cette décision.



POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 16 FEVRIER 2017 A HANGEST-en-SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 27.02.2017

(Identité de la collectivité)
CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

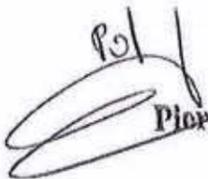
Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire et vers le Président de la Communauté	2017.1-16.02	
DELIB. : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents	2017.2-16.02	
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein des organismes extérieurs	2017.3-16.02	
DELIB. : Actes constitutif des régies de la CCALN	2017.4.16.02	
DELIB. : Etat des restes à réaliser 2016 / Exécution des dépenses avant l'adoption du budget	2017.5-16.02	
DELIB. : Groupement de commandes / Restauration collective scolaire et ALSH	2017.6-16.02	
DELIB. : Convention 2017 avec l'Office de Tourisme du Val de Noye	2017.7-16.02	
DELIB. : Compétence Tourisme / Prestation FRANCOIS Tourisme Consultants	2017.8-16.02	
Contrats d'assurance des risques statutaires	2017.9-16.02	

 Le Président,
Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 22 février 2017.



Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

23 FEV. 2017

ARRIVÉE

BA - ZAE Ailly sur Noye Charges à rattacher et RAR

	Cpte	LIBELLES	BUDGET 2016	CHARGES A RATTACHER	TOTAUX
FONCTIONNEMENT	CHAPITRES 011				21 367,46
	6061	Fournitures non stockables	16 700,00	653,06	653,06
	6068	Autres matieres et fournitures	1 000,00	1 004,76	1 004,76
	611	Sous-traitance générale	260 000,00	3 992,24	3 992,24
	6132	Locations immobilières	27 600,00	2 594,40	2 594,40
	6226	Honoraires	-	1 200,00	1 200,00
	6288	Autres	-	9 000,00	9 000,00
	63513	Autres impots locaux	-	2 923,00	2 923,00
				21 367,46	

	Cpte	LIBELLES	BUDGET 2016	AMBU 2000	HOTEL D'ENTREPRISES	TOTAUX	
INVESTISSEMENT	CHAPITRE 20					7 227,50	
	2031	Frais d'étude	117710	6 103,50	1 124,00	7 227,50	
	CHAPITRE 23					62 832,57	
	2313	Travaux en cours	1802479	31 559,26	31 273,31	62 832,57	
					37 662,76	32 397,31	70 060,07
						TOTAUX	
					185	195	
	CHAPITRE 13					326 885,30	
	1321	Subvention Etat	633 972,00	81 885,30	245 000,00	326 885,30	
	1323	Subventions département	286 963,00			0,00	
				81 885,30	245 000,00	326 885,30	

CHARGES A RATTACHER 2016 - BA COMPLEXE SPORTIF

	Cpte	LIBELLES	BUDGET 2016	CHARGES A RATTACHER	TOTAUX
FONCTIONNEMENT	CHAPITRES 011				18 217,47
	60612	Energie-Electricite	35 500,00	14 588,53	14 588,53
	60631	Fournitures d'entretien	500,00	2 082,00	2 082,00
	611	Sous-traitance générale	2 400,00	831,74	831,74
	6156	Maintenance	13 500,00	211,20	211,20
	6262	Frais de télécommunications	2 800,00	504,00	504,00
					18 217,47

CHARGES A RATTACHER 2016 - BA CRECHE

	Cpte	LIBELLES	BUDGET 2016	CHARGES A RATTACHER	TOTAUX	
FONCTIONNEMENT	CHAPITRES 011				4 449,95	
	60612	Energie-Electricite	11 000,00	1438,14	1 438,14	
	60623	Alimentation	28 500,00	39,49	39,49	
	60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	535,06	535,06	
	60632	Fournitures de petits équipements	9 750,00	1071,86	1 071,86	
	611	Sous-traitance générale	1 350,00	1250,80	1 250,80	
	6262	Frais de télécommunications	2 400,00	114,60	114,60	
	6288	Autres services exterieures	1 450,00	190,98	190,98	
					4 640,93	4 640,93
	CHAPITRE 012					
	64131	Rémunérations non tit.	99 900,00	2 786,56	2 786,56	
					2 786,56	2 786,56
	TOTAUX				7 427,49	7 427,49

RESTES A REALISER 2016 - MISES AUX NORMES DECHETTERIE

Cpte	LIBELLES	Budget 2016	Charges a rattacher	TOTALX
CHAPITRE 011				
				2556,68
	6262 Frais de télécommunications	2 000,00	180,00	180,00
	60632 Fournitures de petits équipements	2 800,00	467,48	467,48
	6288 Divers autres	3 000,00	1909,20	1 909,20
			2556,68	2 556,68

DEPENSES

		RAR 2016
DEPENSES		
CHAPITRE 20		
		11 404,00
	2031 Frais d'étude	27 480,00
CHAPITRE 21		
		194 002,52
	21318 Autres bâtiments publics	592 341,00
	2188 Autres immobilisations	4 474,80
		205 406,52

RECETTES

CHAPITRE 13		
		91 181,50
	1321 Subvention Etat	0,00
	1322 Subvention Région	13 161,00
	1323 Subventions département	41 375,00
	1328 Autres subventions	62 968,00
		91 181,50

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

**RESTES A REALISER 2016 - BUDGET ANNEXE -
ZONE DU SANTERRE
CCALM**

	Cpte	LIBELLES	BUDGET 2016		TOTAUX
INVESTISSEMENT		CHAPITRE 16			
	1641	REMB EMPRUNT CAPITAL	28 725,62	4 297,69	4 297,69
				TOTAL	4 297,69

**CHARGES A RATTACHER et RESTES A REALISER 2016 - BUDGET GENERAL
CCALM**

	Cpte	LIBELLES	BUDGET 2016		RAR + pdt à rattacher
FONCTIONNEMENT		CHAPITRE 75			
	752	loyers	118 719,00		16 098,00
	758	produits divers de gestion cou	10 800,00		8 248,00
				total	24 346,00
INVESTISSEMENT		CHAPITRE 13			21 207,00
	1323	Subventions département	286 963,00		21 207,00
				total	21 207,00